



COMPTE-RENDU

DE LA PREMIERE RONDE DES ATELIERS THEMATIQUES MAI - JUIN 2003

Service environnement
Compte rendu rédigé par Jérôme DUBOST
Envoi n°
Transmis à tous les participants
et membre du Comité de Pilotage

Etang de Canet / Saint-Nazaire Natura 2000

Tous les ateliers ont fait l'objet d'une présentation par l'opérateur Natura 2000 du site, Monsieur Jérôme DUBOST, qui a expliqué le cadre de ces ateliers, ainsi que le calendrier prévisionnel retenu pour la production du DOCOB. Un tour de table a ensuite été proposé lors de chaque séance et la discussion est restée libre et aléatoire. Si des sujets n'ont pas été évoqués, ou si vos propos n'ont pas été correctement retranscrits, nous vous prions de nous en excuser et vous invitons à nous le faire savoir. Nous ne manquerons pas de l'évoquer lors des prochains ateliers.

ATELIER THEMATIQUE N°1 : L'ACCUEIL DU PUBLIC.....	2
ATELIER THEMATIQUE N°2 : LES MILIEUX NATURELS.....	4
ATELIER THEMATIQUE N°3 : HYDRAULIQUE ET GESTION DES VANNES	7

Pièce Jointe : - Calendrier Prévisionnel

ATELIER THEMATIQUE N°1 : L'ACCUEIL DU PUBLIC

Étaient Présents: Mesdames Florence DESSALES (*Conservatoire du Littoral*), Lise POMAREDE (*Groupe Ornithologique du Roussillon*), Françoise SIROL (*APVZH*), et Messieurs Robert SAUT (*mairie de Canet*), Auguste BOTTIN et Jean-François FABRE (*mairie de Saint Nazaire*), Charles NAVARRO (*fédération départementale des chasseurs*), Jean-Claude CAZELLE (*ACCA d'Alenya*), Lionel COURMONT (*Groupe Ornithologique du Roussillon*), Henri MOURER (*Espace pour demain*), Henri CONTE (*APVZH*), Stéphane MANEVAL et Jérôme DUBOST (*Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée*).

Jean-Claude CAZELLE, ACCA d'Alenya, demande que le projet ne contraigne pas l'activité de chasse sur l'étang.

Monsieur Charles NAVARRO indique qu'il existe sur le site une réserve de chasse au nord-est. Le Lido n'est pas chassé. Seule la partie ouest intéresse les chasseurs et essentiellement aux embouchures de la Foseille, du Réart et de l'Agouille de la Mar pour le gibier d'eau. Les chasseurs sont présents sur le site du 30 septembre au 31 janvier. Les dates et les heures de présence des chasseurs sur le site, n'entraînent de conflit d'usage majeur avec les autres usagers du site (promeneurs, visites des scolaires...).

Monsieur Henri CONTE, association APVZH, rappelle qu'il est urgent d'arrêter la circulation (4x4, motos,...) sur le site. M.BOTTIN, de la Commune de Saint-Nazaire, va dans ce sens et cite l'exemple des terrains situés entre l'ancien et le nouveau Réart. Il est urgent de faire quelque chose. Cependant, s'il faut fermer l'étang à ce type d'usage, il faut aussi trouver des terrains de substitution pour ne pas décaler le problème plus loin.

Madame Françoise SIROL, association APVZH, souhaite que le site soit fermé à la population. Il existe un fort risque d'incendie avec les mégots de cigarettes de quelques promeneurs inconscients. Ce risque est renforcé par l'avancée des roseaux sur le milieu. A minima, il faudrait interdire la circulation entre le camping du Mar Estang, les prés de la ville de Canet et la route de Saint Nazaire. "Personne ne doit aller dans les marais, sinon les propriétaires de l'Esparrou seront obligés de se barricader pour sécuriser leur production viticole". Au sud de l'étang, pas de problème, il faut simplement baliser et proposer des bornes d'information pour éduquer les visiteurs à respecter le site.

Elle se désolé de l'état de délabrement du Mas Petit et précise qu'il n'existe plus d'accès. Elle propose d'installer des gardes du littoral sur le site afin de le garder, le réhabiliter, l'entretenir, le gérer et proposer des animations.

Jérôme DUBOST précise qu'il existe aujourd'hui un accès, sans passer par l'Esparrou, à partir de la Route Départementale entre Canet et Saint-Nazaire. Mais il convient, avant de réhabiliter un accès à ces bâtiments, de définir clairement leurs fonctions dans la gestion globale du site. Par ailleurs, il existe une équipe d'intervention dont 1 agent, pour l'instant, est assermenté "garde particulier" sur le site de l'étang. Pour des raisons financières, il est cependant inenvisageable d'affecter des moyens humains spécifiquement à un seul secteur remarquable du site.

Madame SIROL est d'accord avec cet accès, si effectivement l'accueil du public est organisé au Mas Petit. Pour produire des recettes afin de financer les emplois du Mas Petit, elle propose le classement du Cagareil et des prés de la ville en réserve naturelle volontaire. Ce projet préconiserait une barrière ceinturant les 100 ha de zone humide, avec des sentiers à thèmes pour canaliser les gens et faire payer l'entrée.

Lionel COURMONT, association GOR, n'est pas favorable à inciter le grand public à passer toute l'année à travers les prés de la ville pour accéder au Mas Petit. Cet itinéraire traverse des zones de nidification et de repos très importantes pour l'avifaune.

Monsieur Auguste BOTTIN rappelle ce qui a été fait sur l'étang et précise que Monsieur POMPIDOR a été garde particulier du -2- Conservatoire jusqu'en 2001. Il a fait beaucoup

pour la préservation du site et l'accueil du public. La ville de Canet a investi sur le site pour inviter la population à venir, notamment en recréant un village des pêcheurs avec une architecture traditionnelle et en proposant des sentiers de découverte débouchant sur deux postes d'observation. Sur la rive Ouest, il ne faut pas inviter les gens tant que le site n'est pas réhabilité.

M.COURMONT pense qu'il faut canaliser les gens et éviter d'avoir du monde partout tout le temps. Il précise également que les oiseaux sont partout sur le site et notamment sur le lido. Il faut envisager un programme de cohabitation plus adapté entre la population estivale et les oiseaux. Un test a été mis en place avec la Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée pour permettre la nidification des sternes sur le lido.

Madame SIROL intervient en précisant que c'est bien de canaliser les gens, mais qu'il ne faut pas artificialiser le milieu, comme avec le parcours de santé qui n'a rien à faire sur le lido.

Monsieur BOTTIN évoque d'autre part le projet de sentier de découverte. Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique et la ville de Canet a commencé la réalisation d'un platelage en bois sur une portion de cet itinéraire. Il faut réinscrire ce projet dans le DOCOB, afin que la Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée puisse le réaliser en intégralité.

Monsieur Auguste BOTTIN précise qu'il faut matérialiser les accès au site. Tout un mobilier a déjà été disposé sur le site. Il convient aujourd'hui de définir clairement les accès, de les gérer et d'entretenir le mobilier. Il faut aussi réfléchir à un mobilier adapté en fonction de chaque accès et du public que l'on souhaite. L'exemple des chicanes du Mas Larrieu est évoqué. La communication est aussi indispensable pour canaliser les gens : il faut mettre des pictogrammes pour interdire, mais aussi informer.

Monsieur Jean-François FABRE, commune de Saint Nazaire, précise qu'il ne faut pas exclure les habitants de l'étang. Il faut que la population de proximité s'approprie le site. Natura 2000 nous offre la possibilité d'être ambitieux pour ce site. Il propose donc d'inscrire, comme projet, la réalisation d'une passerelle partant de Saint Nazaire (rive ouest) et reliant le lido (rive est).

Le projet est accueilli avec beaucoup de scepticisme. "C'est surnaturel ! Il y a un fort risque de perturbation des aires de repos des oiseaux (canards...), sans compter toutes les incidences hydrauliques que cela va générer".

Madame Florence DESSALES, Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres, rappelle l'état d'esprit du Conservatoire : les terrains sont acquis pour être préservés. Les sites doivent faire l'objet d'une gestion raisonnée pour accueillir le public et le sensibiliser.

Le GOR évoque le problème de la cabanisation sur les rives ouest de l'étang. Il faut que ce volet soit aussi pris en compte dans le DOCOB.

Monsieur Auguste BOTTIN nous informe du projet d'urbanisation de la passe à Saint Nazaire. Ce projet, inscrit dans la modification du PLU, a fait l'objet d'attaques, alors que la ville de Saint Nazaire a l'ambition de porter un projet respectueux du site et de l'environnement. A ce titre, elle a inscrit dans son projet la préservation de la pointe de la passe et se propose de construire "la maison de l'étang et de la nature" en fin d'urbanisation.

ATELIER THEMATIQUE N°2 : LES MILIEUX NATURELS

Étaient Présents: Mesdames Florence VERDIER (*conservatoire du Littoral*), Françoise SIROL (*APVZH*), Madeleine MIERMONT (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*) et Messieurs Auguste BOTTIN et Jean-Marie PETIAU (*mairie de Saint Nazaire*), Bertrand AUGÉ (*Service Maritime et de Navigation des PO*), Gilles LOLIO (*conservatoire du Littoral*), André PALAU (*EID*), Charles NAVARRO (*fédération départementale des chasseurs*), Jean-Claude CAZELLE (*ACCA d'Alenya*), Antoine SANCHEZ (*ACCA de Canet*), Jean-Jacques ROCHON (*Éleveur*), Lionel COURMONT (*Groupe Ornithologique du Roussillon*), Henri CONTE (*APVZH*), Stéphane MANEVAL et Jérôme DUBOST (*Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée*).

Étaient Excusés: Guy de MALEPRADE (*Canet nature environnement*)

Monsieur Jean-Jacques ROCHON, éleveur à Saint Nazaire, présente sa vision du site. La principale contrainte pour une bonne conduite de son exploitation est la sécheresse. Cela induit un manque de fourrage qu'il faut compenser avec des parcours de bonne qualité. Ceux-ci sont indispensables sur le site pour la survie de l'élevage. Or, de nombreuses pelouses ont perdu cette fonction économique ; il convient donc aujourd'hui de les restaurer pour une meilleure utilisation par les troupeaux. Le pastoralisme est vital pour la nature et le site. Pour monsieur Rochon, il existe deux envahisseurs qui progressent sur les zones de pacage : les cannes de Provence et le sanils. Le GOR est d'accord sur cette analyse concernant les cannes de Provence : il faut les faire reculer.

L'intérêt écologique des marres est souligné. Cependant, trop de marres peut poser un problème sanitaire pour les troupeaux et un problème d'intervention pour l'EID. Il serait intéressant de les recenser.

Selon M. ROCHON, la conduite d'un troupeau ne rime pas avec accueil du public, il est important de bien séparer l'espace et de communiquer lors des croisements. Il faut canaliser le public, tout en humanisant les espaces, en évitant les exclusions, afin de ne pas entraîner la prolifération des chemins parallèles et des dégradations. Il faut donner de multiples vocations au site pour que chaque public se l'approprié et le respecte. Les usagers doivent apprendre à se connaître.

Monsieur Antoine SANCHEZ, ACCA de Canet, évoque la présence de chevaux sur le site. En fonction de leur mode de conduite, il peut y avoir un tassement du sol. Sur l'étang, il existe deux types de gestion :

- Au sud, ce sont des éleveurs professionnels, qui conduisent le troupeau de chevaux de façon consciencieuse en les faisant tourner, entre autres, sur les différentes zones de pâture.

- Au nord, dans les prés de la ville, il s'agit plus de parking à chevaux "de loisirs", qui, dans certains cas, sont pratiquement laissés à l'abandon. Cette occupation se fait souvent sans l'autorisation des propriétaires.

Monsieur André PALAU, de L'EID, précise que les barbelés et autres clôtures posent des problèmes d'intervention. En revanche, la bonne maîtrise du niveau de l'eau de l'étang permet une gestion plus fine de la démoustication et évite des traitements multiples.

Par ailleurs, il est constaté une disparition des grands arbres due à des maladies et à des remontées salines. Il faut envisager un programme de replantation et de restructuration des haies.

Toutefois, tous les participants estiment qu'il ne faut pas de plantation sur le lido. Il n'y en a jamais eu car les arbres ne tiennent pas. Si nous forçons la nature avec du génie écologique, nous risquons de modifier ce site naturel. Cela ne présentera plus d'intérêt pour l'avifaune actuelle.

Madame SIROL évoque le passage souterrain, sous le rond point, à la limite sud du camping "Mar Estang". Ce couloir invite les gens du front de mer sur l'étang. Il est urgent de canaliser le public pour éviter une surfréquentation. De plus, les gens sont attirés par le parcours de santé qui n'a rien à faire sur ce site. C'est une catastrophe, il faut le –4– supprimer.

Monsieur Jérôme DUBOST informe que le positionnement du parcours de santé est à débattre, et qu'il convient notamment que la commune de Canet s'exprime à ce sujet.

Monsieur Bertrand AUGÉ, du SMNLR, précise que son champ d'action est limité au lido et qu'ils ont constaté une surfréquentation des dunes. Pour enrayer ce phénomène, un projet de ganivelle et de sentier balisé est à l'étude en partenariat avec le Conservatoire et la Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée.

Mme Madeleine MIERMONT, Syndicat d'étude de l'étang de Canet-Saint nazaire, explicite les interventions en cours dans le nouveau Réart : il s'agit d'une évacuation des fines accumulées dans le lit. De plus, afin de protéger les berges du nouveau Réart, un programme de plantations pourrait être envisagé.

Monsieur CONTE, affirme que l'ancien Réart est bouché. Quelle est sa fonction, aujourd'hui ? Est-il envisagé une opération de nettoyage ?

Monsieur Charles NAVARRO regrette que les chasseurs n'aient pas été sollicités lors du démarrage des travaux sur le Réart, car à quelques semaines près, il aurait pu être évité de perturber des populations de foulques et de canards en pleine période de reproduction. Il souhaite que la fédération de chasse, qui dispose du comptage d'espèces précis depuis une dizaine d'années sur le site, soit consultée.

En outre, 30 familles de sangliers sont présentes sur l'étang. Ils posent des problèmes de nuisance vis à vis du golf, des exploitations agricoles et des jardins privés. C'est la responsabilité de la fédération de chasse qui est constamment recherchée lors d'incidents. Les chasseurs de l'ACCA ont déjà organisé des battues, mais ils manquent de personnel. En effet, la chasse au gibier d'eau est plus une chasse individuelle, alors que les battues sont plutôt des chasses collectives. On assiste à une adaptation des pratiques avec l'introduction de cette espèce.

Monsieur NAVARRO nous explique que l'apparition des sangliers en plaine est récente. Les sangliers des Albères, des Aspres et du Fenouillèdes sont à la recherche de nourriture et sont capables pour cela de parcourir de nombreux kilomètres la nuit. Ils utilisent les couloirs des infrastructures routières et les lits des rivières à sec.

Un autre milieu naturel : Le Cagareil.

Il faut prévoir des coupe-feu pour limiter les risques d'incendie en limite d'urbanisation et notamment durant la période estivale.

Madame SIROL nous informe qu'elle a des contact avec "MALIBU Village" qui semble très intéressé par cet espace pour proposer des promenades à cheval et la remise en exploitation par des taureaux ou bisons, car l'élevage a toujours été présent dans ce secteur. Auparavant, ces prés salés étaient entretenus par un troupeau de moutons. Puis, il y a eu la création de canaux afin de produire du riz. Aujourd'hui, le milieu est envahi par des sanils.

Monsieur Jérôme DUBOST propose d'étudier dans un premier temps une exploitation du sanils afin de limiter les risques d'incendies.

Il existe un projet de digue porté par le syndicat des Llobères pour préserver les habitants de Canet d'éventuelles crues. Il faut prendre en compte les incidences d'un tel projet sur le milieu. Il serait souhaitable que ce projet puisse se traiter en corrélation avec le DOCOB.

Madame Ghislaine ESCOUBEYROU, DDAF, rappelle que nous sommes sur une zone humide sensible et qu'il convient de définir des objectifs de gestion par le biais du DOCOB avant d'envisager des méthodes de gestion trop spécifiques qui risqueraient de mettre en péril certaines espèces remarquables. Avant de s'aventurer sur un mode de gestion particulier, il faut attendre le recensement et le diagnostic du bureau d'étude -5- et surtout ne pas perdre de vue la nature

même de ce milieu.

Jean-marie PETIAU précise que les études sont des soutiens techniques aux décisions, mais qu'avant tout, il faut que les acteurs locaux et les élus définissent l'objectif principal de gestion du site et les sous objectifs qui en découleront. Il demande à recenser, dans l'état des lieux, l'occupation des sols et requiert l'utilisation d'un SIG, non seulement pour la saisie et la production de cartes, mais aussi pour la gestion au quotidien et l'évolution du site.

Par ailleurs, la ville de Saint Nazaire suit avec un grand intérêt la démarche engagée par Natura 2000. Elle envisage d'intégrer le DOCOB et le plan de gestion qui en découlera dans le PADD

ATELIER THEMATIQUE N°3 : HYDRAULIQUE ET GESTION DES VANNES

Étaient Présents: Mesdames Florence VERDIER (*conservatoire du Littoral*), Madeleine MIERMONT (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), Milena RADULOVIC (*Mission littoral*), Muriel RIBOT (*Région LR*), Lise POMAREDE (*Groupe Ornithologique du Roussillon*), et Messieurs Auguste BOTTIN et Jean-Marie PETIAU (*mairie de Saint Nazaire*), Jean SERRE (*Syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang*), André PALAU (*EID*), Charles NAVARRO (*fédération départementale des chasseurs*), Jean-Claude CAZELLE (*ACCA d'Alenya*), Lionel COURMONT (*Groupe Ornithologique du Roussillon*), Henri MOURER (*Espace pour demain*), Guy de MALEPRADE (*Canet nature environnement*) Henri CONTE (*APVZH*), Stéphane MANEVAL et Jérôme DUBOST (*Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée*).

Étaient Excusés: Antoine SANCHEZ (*ACCA de Canet*)

Monsieur Jean SERRE et Madame MIERMONT présentent le syndicat et les études engagées.

Pour monsieur Henri CONTE, il faut arrêter de faire des études sur ce site. "On en a plein les placards".

Monsieur Jean SERRE précise que si des études existent, aucune n'a pris en compte l'échelle du bassin versant. Elles sont indispensables pour agir et elles permettront, en fonction des orientations et objectifs choisis, de mobiliser des subventions pour la réalisation des travaux.

Monsieur Jean-Marie PETIAU intervient pour préciser que les études ne doivent avoir qu'un seul usage : aider les décideurs à faire des choix. Vision globale et un objectif unique,...

Pour monsieur Henri CONTE, le recalibrage du Réart, les vannes et l'épi en mer sont des erreurs qu'il est urgent de rectifier.

La majorité des acteurs présents fait remarquer que les vannes sont loin d'avoir un impact exclusivement négatif :

- En stabilisant le niveau d'eau, elles stabilisent le milieu ce qui est favorable à beaucoup d'espèces animales (particulièrement l'ichtyofaune) et végétales
- Un niveau d'eau plus bas favoriserait le développement des roseaux
- La variation du niveau d'eau obligerait l'EID à renforcer les traitements
- Le retour à « l'état de nature » est impossible, même sans les vannes, car l'ensemble du Bassin Versant a été irrémédiablement modifié.

Muriel RIBOT précise que si l'on ouvre le milieu, le développement de la roselière sur le milieu et la baisse du niveau de l'eau entraînera la disparition de l'activité de pêche sur le site.

Concernant la gestion des vannes, Mme MIERMONT explique que cette dernière se fait en théorie selon un protocole établi avec de multiples acteurs et affiné d'année en année (démarche initiée dans les années 90). Il prend en compte les aspects hydrauliques, la qualité de l'eau, les nécessités des pêcheurs, ... Cependant, ce protocole n'est guère appliqué, car de nombreux acteurs ont acquis les clés ou cassent les cadenas : les vannes sont donc ouvertes ou fermées de façons anarchique.

Concernant la gestion des roselières, il est remarqué qu'un assèchement occasionnel est bénéfique à cet habitat.

L'ouvrage n'est donc pas à remettre en cause, mais il conviendrait d'en affiner la gestion, en évitant la multiplication des acteurs disposant de la manivelle et en sécurisant l'accès aux vannes.

Monsieur Jérôme DUBOST pose la _7_ question de l'automatisation des vannes.

Monsieur Auguste BOTTIN informe que cela avait été étudié, mais pas retenu car le coût est élevé, puis déconseillé par la DIREN, car des expériences de détérioration et de dysfonctionnement ont eu lieu sur d'autres sites par des acteurs mécontents.

M.NAVARRO souligne l'utilité de faire étudier par le Bureau d'Etude l'impact de l'hydraulique sur les habitats, la faune et la flore. Depuis deux ans, le milieu a changé, l'eau est de plus en plus douce. Le milieu est devenu plus favorable aux oiseaux. De plus, il regrette que les pêcheurs ne soient pas présents à ces réunions.

Mme MIERMONT estime que la vidange annuelle de Villeneuve de la Raho n'est sans doute pas étrangère à la baisse de salinité. Concernant les épis et les vannes, le syndicat du Réart possède une concession de gestion de l'Etat pour 99 ans.

Une discussion s'engage sur le projet de la "presqu'île aux oiseaux" situé au bout de l'ancien Réart. Ce projet a été très avancé à une époque (Ville de Canet / GOR) et devait aboutir à la création d'une réserve naturelle. Cette presqu'île pourrait aussi avoir un rôle bénéfique pour limiter le comblement de l'étang. De l'avis général, il semble intéressant de retravailler sur ce projet.

Le projet de recalibrage d'une agouille drainant les nouveaux terrains bâtis de Saint-Cyprien pourrait être une source de pollutions supplémentaires pour l'étang. Le parallèle est porté avec la Llobère qui a vu son débit augmenter considérablement (donc apport de pollutions et de sédiments) avec l'urbanisation de son bassin versant. Il serait intéressant de réaliser des bassins d'orage sur ce cours d'eau.

Par ailleurs, la problématique du comblement doit se raisonner à l'échelle du bassin versant et les solutions devraient aussi provenir d'une meilleure gestion du Réart. Il faudrait envisager sur son parcours des pièges à particules.

Madame Madeleine MIERMONT est tout à fait d'accord, mais rappelle qu'il subsiste le problème de l'extraction des matériaux dans le lit d'un cours d'eau. Il faudrait pouvoir obtenir une autorisation de prélèvement de sable.

Monsieur Navarro précise que lors de la création du Réart, les matériaux ont été transportés sur l'ancien hippodrome. D'une parcelle écologiquement fonctionnelle, on a obtenu une parcelle sans aucune valeur.